

Introduction

Depuis quelques décennies, les discours visant à promouvoir et à valoriser le plurilinguisme imprègnent différentes sphères de la société. Le plurilinguisme est souvent placé au cœur de divers projets sociopolitiques ou économiques qu'il contribuerait à réaliser (égalité, cohésion, mobilité, démocratie, etc.). Écoles, entreprises, associations et États figurent parmi les acteurs sociaux qui façonnent ces discours. À ces organisations, il convient d'ajouter les institutions de la sphère politique européenne. Parmi ces dernières, le Conseil de l'Europe occupe une place centrale dans la production et la circulation d'idées sur le plurilinguisme en Europe. Ses idées sont diffusées *via* multiples instruments (recommandations, guides, cadres de référence, etc.) et fondent un discours d'autorité, dictant une orthodoxie, au sens bourdieusien du terme, dont la portée traverse les espaces institutionnels, éducatifs et professionnels.

De ce fait, le Conseil de l'Europe constitue un terrain primordial pour comprendre comment est construit et géré le plurilinguisme et quels enjeux politiques et idéologiques sous-tendent les débats sur les langues dans cette institution européenne. Les questions suivantes ont guidé notre cheminement :

- Dans quelles conditions cette institution internationale a-t-elle été amenée à débattre des questions linguistiques ?
- Comment et dans quels intérêts le discours sur les langues a-t-il été historiquement produit et approprié ?
- Quel est l'enjeu politique du plurilinguisme en tant qu'orthodoxie ?

Cet ouvrage examine, de 1948 à 2008, l'articulation des débats sur les langues autour d'un certain projet européen. Nous cherchons également à comprendre comment, pourquoi et par qui une certaine idée de l'Europe a pu être fabriquée et gouvernée sur le terrain du plurilinguisme. En effet, dès les premières années de

son existence, le Conseil de l'Europe n'a eu de cesse de mettre en avant l'importance de la pluralité et de la diversité des langues pour la création d'une Europe unie et pour son positionnement sur la scène politique mondiale. Les débats sur les langues y ont dès lors pris une dimension hautement politique. Ainsi, débattre des langues dans cette institution signifie débattre de la construction de l'Europe et du rôle des langues dans l'unification des États-nations. Cela revient donc à aborder la question d'une possible unité dans un espace où coexistent une pluralité de langues et de cultures, ainsi que de visions de l'Europe. Il en résulte un discours et un savoir politiques sur les langues, et notamment sur leur enseignement-apprentissage.

La politisation des langues remonte à la formation des États-nations européens au XIX^e siècle lorsque les langues sont devenues porteuses du projet d'unification nationale et emblématiques des identités étatiques spécifiques. Dans le contexte sociopolitique post seconde guerre mondiale, une sphère politique et économique européenne émerge et se développe sur la base de la coopération interétatique. Les institutions internationales voient alors le jour et sont rapidement perçues comme de nouvelles formes d'autorité et de gouvernance dans ce nouvel ordre sociopolitique. Par conséquent, ces institutions jouent un rôle important dans l'organisation de la société grâce au pouvoir qui leur est attribué et qui les rend légitimes, particulièrement dans le contexte de la nouvelle économie globalisée et de l'internationalisation de la politique. Le discours institutionnel devient de ce fait un discours de pouvoir. Celui-ci prend la forme d'un savoir produit et validé par des experts qui prend corps dans différents types textuels à des degrés variables de contraintes. Ce discours nourrit (ainsi) une certaine régulation des espaces sociaux et participe à la création d'une réalité sociale et des dynamiques historiques.

Les discours institutionnels sur la coopération interétatique et les langues convergent alors et le plurilinguisme devient un paradigme linguistique et social acceptable et souhaitable, mais aussi fortement politisé. En outre, la production institutionnelle de ce nouveau savoir sur les langues mène à la création d'une économie du plurilinguisme sous-tendue par des logiques néo-libérales et attribuant aux langues et aux types de locuteurs (mono-, bi-, plurilingues) des valeurs fluctuantes. Néanmoins, le pouvoir des institutions internationales est conditionné par celui des États-nations qui les composent.

Cet ouvrage s'intéresse à la construction de l'Europe dans le discours institutionnel sur les langues dans une perspective sociolinguistique et historiographique. Il interroge l'émergence et la circulation des idéologies langagières au Conseil de l'Europe : qu'est-ce que le plurilinguisme, quel est son rôle et quels sont ses enjeux pour la gestion de l'Europe ? En ce sens, les termes *plurilinguisme* et *Europe* sont approchés en tant que constructions idéologiques soumises aux processus institutionnels de négociation, d'appropriation et d'instrumentalisation.

L'historiographie des idéologies langagières s'appuie sur l'analyse du discours, celui-ci étant considéré comme le *locus* de la fabrication des idéologies et du sens du monde social. L'analyse du discours nécessite la prise en compte des conditions institutionnelles et idéologiques dans lesquelles le discours analysé voit le jour. Le tissage de ces liens permet de mettre en lumière les enjeux sociaux des débats linguistiques. L'analyse accorde également une attention constante aux processus d'interdiscursivité et d'intertextualité. Elle contribue ainsi à la compréhension de l'histoire sociale et institutionnelle du plurilinguisme dans ses (dis)continuités idéologiques. L'ouvrage s'appuie sur l'étude de textes des archives du Conseil de l'Europe, produits entre 1948 et 2008. Ces textes sont considérés comme des produits de processus discursifs idéologiquement et institutionnellement conditionnés. Leur étude répond à un double objectif. D'une part, elle se penche sur des épisodes historiques spécifiques permettant de comprendre les logiques politico-linguistiques de débats interétatiques précis. D'autre part, le travail considère ces épisodes comme des étapes de la gestion linguistique européenne, processus encore en cours à l'heure de la rédaction de cet ouvrage, tel qu'en témoignent les débats actuels sur l'enseignement-apprentissage des langues tant au niveau étatique qu'au niveau européen.

La démarche historiographique vise à éclairer l'enjeu politique du plurilinguisme. Elle cherche également à mettre en avant une réflexion critique tenant compte de ce qui est exclu et passé sous silence dans la construction du discours. Elle s'interrogera, de plus, sur les raisons et les acteurs de ce dernier. Ce travail questionne la vision du plurilinguisme établie – notamment au moyen du discours des institutions internationales telles que le Conseil de l'Europe – comme non problématique. L'ouvrage soutient donc une prise de distance avec la banalisation des discours sur les langues qu'il aborde comme fondamentalement politiques.

Dans le chapitre 1, nous démontrons que l'institution internationale qu'est le Conseil de l'Europe et son discours sur le plurilinguisme sont des terrains pertinents pour comprendre les débats sur des langues en lien avec l'exercice de pouvoir dans un contexte politique international. Dans ce but, nous nous appuyons sur différentes études axées sur la construction des langues et des États-nations ainsi que sur la représentation des langues dans le « postnationalisme ». Nous développons ensuite une approche sociolinguistique et critique des institutions internationales dans une perspective situant le discours en tant que pratique sociale. Notre cadre conceptuel s'appuie sur trois concepts théoriques principaux : discours, idéologie et *keywords*. Ce cadre conceptuel est le prisme à travers lequel nous approchons nos données, pour l'analyse desquelles nous adoptons une démarche analytique généalogique et critique.

Le chapitre 2 propose une approche anthropologique du Conseil de l'Europe en tant qu'institution dont l'émergence, la structuration et la mission singulières

trouvent leur justification dans une époque et un espace particuliers. L'institution est également considérée comme un ensemble de rapports sociaux qui confèrent aux individus des formes de pouvoir venant appuyer leurs visions, et donc leurs divisions de la société déjà ancrées dans des agendas politico-idéologiques spécifiques. Enfin, l'institution est approchée comme une forme à la fois d'organisation sociale et de relations sociales médiées par des textes. Une réflexion spécifique éclaire le rôle des archives dans la conception et dans la compréhension du discours et de l'institution ainsi que son appréhension en tant que terrain de recherche et source de données.

Le chapitre 3 s'appuie sur l'analyse des enjeux de la création du Conseil de l'Europe en 1949 et traite de l'émergence de la question des langues dans le cadre des débats sur l'amélioration de la coopération culturelle parmi les États membres dans le contexte spécifique de l'après-guerre. Nous examinons les conditions dans lesquelles les langues sont devenues des enjeux pour la gestion de l'Europe. L'analyse de l'élaboration de la Convention culturelle européenne (1954) et des débats portant sur la proposition de recommandation sur l'institution d'une communauté linguistique européenne par l'application d'un bilinguisme franco-anglais (1952-1954) et sur la proposition de recommandation sur l'enseignement de la langue internationale espéranto (1955-1956 et 1959-1960) nous permet de montrer les conceptions concomitantes des langues comme patrimoine et instrument de communication ainsi que d'instauration d'une communauté européenne. Nous montrons aussi comment ces premiers débats ont orienté le développement du discours du Conseil de l'Europe sur les langues, notamment à l'aide de la mobilisation de l'enseignement et de l'apprentissage des langues.

Le chapitre 4 est consacré à l'étude de l'émergence et de l'établissement de l'enseignement et de l'apprentissage des langues comme nouveaux objets de débats au sein du Conseil de l'Europe afin d'améliorer la coopération (culturelle) entre les États membres et leurs ressortissants. Cette étude s'appuie sur l'analyse de l'élaboration de deux recommandations consécutives du Comité des ministres (la Résolution [69]2. Programme intensifié d'enseignement des langues vivantes pour l'Europe de 1969 et la Recommandation n° R[82]18 concernant les langues vivantes de 1982), ainsi que de la Recommandation 814 de l'Assemblée parlementaire relative aux langues vivantes en Europe de 1977. Ces analyses permettent d'examiner l'intérêt porté par l'institution, tout d'abord à l'enseignement, puis à l'apprentissage des langues. Nous montrons la mobilisation de l'enseignement et l'apprentissage des langues pour la gestion et la promotion d'une certaine « diversité linguistique » et pour la mise en avant des langues comme ressources pour la coopération européenne. Nous nous penchons notamment sur les logiques expertes de démocratisation et de libéralisation qui ont respectivement sous-tendu la construction des discours sur l'enseignement et l'apprentissage des

langues en Europe. Ensuite, nous problématisons l'articulation de ces discours avec ceux portant sur la diversification de l'enseignement des langues et sur un apprentissage des langues librement choisi. L'examen de ces évolutions met en évidence les prémices du discours actuel sur le plurilinguisme, mais montre aussi que l'ouverture, la liberté et l'égalité visées par ces processus deviennent le terrain de construction des inégalités en raison de la reproduction de discours essentialisants, notamment en faveur des États-nations.

Le chapitre 5 se penche sur l'élaboration de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (1992). Nous étudions d'abord l'impasse dans laquelle se sont trouvés les débats au Conseil de l'Europe sur les minorités nationales en Europe dans les premières décennies de l'après-guerre. Puis nous nous intéressons à l'émergence de l'initiative de la création de la charte. Dans cette charte, nous analysons, dans un premier temps, la conception experte de la catégorie « langues régionales ou minoritaires » et la manière dont cette catégorisation contribue à la (dé)construction des frontières linguistiques, et par conséquent, à la différence linguistique et sociale. Nous exposons ensuite la légitimation d'une diversité linguistique qui englobe des langues autres qu'officielles. Celle-ci a lieu dans le cadre des négociations interétatiques et institutionnelles dans lesquelles l'acceptabilité politique de la charte devient la condition de production du savoir et l'objectif à atteindre par la production du savoir. Enfin, nous mettons en lumière la gestion de cette diversité proposée par la charte : cette gestion s'appuie sur le type d'instrument juridique de régulation qu'elle représente et sur la mobilisation du discours sur le plurilinguisme comme moyen d'organisation discursif de la coexistence et la copratique des langues dans les États européens.

Le chapitre 6 aborde la dernière étape de l'évolution du discours du Conseil de l'Europe sur le plurilinguisme et s'appuie sur l'analyse de l'élaboration de la Recommandation n° R(98)6 du Comité des ministres aux États membres concernant les langues vivantes de 1998, la Recommandation 1383 de l'Assemblée parlementaire sur la diversification linguistique de 1998, la Recommandation 1539 de l'Assemblée parlementaire sur l'Année européenne des langues de 2001, et la Recommandation CM/Rec(2008)7F aux États membres sur l'utilisation du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) du Conseil de l'Europe et la promotion du plurilinguisme de 2008. Ce chapitre est en lien avec l'orientation spécifique du discours général du Conseil de l'Europe vers la démocratie dans le contexte d'après 1989. Nous y examinons la conception des langues comme outils pour la démocratie et pour la mise au service du *plurilinguisme* afin de favoriser l'émergence d'une citoyenneté démocratique et d'une cohésion sociale en Europe. Ce chapitre aborde ainsi la définition experte du plurilinguisme dans le CECR et l'établissement du plurilinguisme comme sorte de label pour regrouper et désigner les multiples conceptions et opérationnalisations

des langues depuis l'élaboration de la Convention culturelle européenne. Sont également examinés les enjeux de la promotion du plurilinguisme dans le cadre des événements de célébration comme l'Année et la Journée européenne des langues. Ce chapitre montre enfin que les appropriations institutionnelles et politiques du plurilinguisme mettent en avant à la fois des intérêts européens et des intérêts étatiques. Sa fixité et sa fluctuation de sens font du plurilinguisme un terrain sur lequel, certes, se réalise la recherche de l'Europe unie, mais se dégage, dans le même temps, la résistance des nationalismes.

Dans la conclusion de ce travail, nous proposons une réflexion sur l'articulation de l'idéal européen et de l'idéal des États-nations dans le discours du Conseil de l'Europe sur les langues. Nous revenons sur la mobilisation de l'éducation comme moyen de la réalisation des discours (politiques) et nous mettons l'accent sur l'éducation en tant que point de rencontre et de maintien des idéaux en tension. La réflexion suivante porte sur les *keywords* participant à la construction du discours d'autorité et à l'exercice du pouvoir symbolique. Enfin, nous examinons la question du rôle (du discours) des institutions internationales dans le modelage des « nouveaux » idéaux. Nous nous interrogeons également sur la manière dont ces idéaux deviennent porteurs des mêmes idéologies qui font marcher l'institution et qui participent à la création et à la gestion d'une réalité sociale.

Cet ouvrage¹, en s'intéressant à la manière dont les idéologies se sont mises à dominer et à structurer les espaces sociaux (européens), représente une contribution à l'histoire sociale des idées linguistiques et à la sociolinguistique du plurilinguisme. La réflexion critique qui y menée est d'une pertinence non négligeable à l'heure des questionnements sur le devenir politique et linguistique de l'Europe et sur la prédominance du discours du Conseil de l'Europe dans l'élaboration des politiques linguistiques et éducatives.

1 Par souci d'harmonisation et afin d'alléger la redondance de majuscules, nous avons choisi de respecter le *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*. Ces règles s'appliquent aussi bien pour le texte que pour les citations.